

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012 N°2012/02

Présents : Mmes NOVAU, FROIDURE, GRANIER, PENNEROUX, RILBA, DELOURME, CORNUS, ROUILHET
MM. CASSAGNE, PARRA, DUCASSE, BEAUVILLE, BERGIA, PEYRIERES, MARIUZZO, NOVAU, EBENDINGER

Absent : M. HOURCADE

Secrétaire de séance : Mme RILBA

La séance est ouverte à 19h.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante si des observations sont à noter sur le compte-rendu de la séance précédente.

Aucune remarque étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Le Maire présente les comptes de gestion du percepteur pour la commune et le service d'assainissement. Il précise que les reprises d'écritures et les soldes sont conformes aux reprises des comptes administratifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents déclare que les comptes de gestions présentés par M. le percepteur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 DE LA COMMUNE ET DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Maire, comme le prévoit la réglementation, demande à Mme NOVAU Michelle, 1^{ère} adjointe, de présenter ces deux budgets et quitte la salle du conseil.

Mme NOVAU indique que le compte administratif 2011 de la commune présente :

POUR LA COMMUNE

En section d'investissement :

- Dépenses 198 023.27 €
- Recettes 642 070.88 €

Soit un excédent de clôture de 443 987.61 €

En section de fonctionnement :

- Dépenses 890 796.64 €
- Recettes 1 190 302.91 €

Soit un excédent de clôture de 299 506.27 €

POUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT

En section d'exploitation :

▪ Dépenses	34 014.75 €
▪ Recettes	168 133.43 €

Soit un excédent de clôture de 134 118.68 €

En section d'investissement :

▪ Dépenses	207 614.53 €
▪ Recettes	245 714.80 €

Soit un excédent de clôture de 38 100.27 €

Après en avoir délibéré, ces deux comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité des membres présents par le conseil municipal.

Le Maire reprend la présidence du conseil municipal.

Il demande à Mme NOVAU de présenter les diverses délibérations inhérentes aux budgets primitifs 2012 de la commune et du service d'assainissement.

POUR LA COMMUNE

Mme NOVAU indique que l'affectation des résultats de 299 506.27 € se fera de manière suivante :

- ✓ 100 000.00 € au compte 1068 en investissement.
- ✓ 199 506.27 € reporté à nouveau en fonctionnement.

Mme NOVAU précise que lors du DOB, il avait été prévu d'affecter 220 000 € car il avait été comptabilisé en section d'investissement les travaux de sécurisation 1^{ère} tranche de la route de Roquettes. Ces travaux étant assurés par le service voirie de la CAM, la commune sera appelée pour la part communale en participation donc en fonctionnement ; de ce fait, le différentiel de 120 000 € est reversé en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, cette affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des membres présents par le Conseil Municipal.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA COMMUNE

Mme NOVAU présente le budget primitif 2012 de la commune.

En section de fonctionnement :

Équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 1 314 596 €.

En section d'investissement :

Équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 3 492 040 € sachant que les dépenses et recettes réelles sont de 2 602 500 €, les 889 540 € représentant l'épurement du compte 238 au profit du compte 21 par opération d'ordres équilibrés en dépenses et recettes.

Le Maire précise que la section d'investissement reprend dans son intégralité les décisions prises lors du DOB et des 2 commissions des finances.

Le Maire indique que pour équilibrer le budget, il est inscrit un emprunt de 352 665 € dont les caractéristiques seront présentées à la fin du conseil municipal.

M. BERGIA demande si les subventions aux associations font partie du vote du budget primitif 2012. Le Maire répond que oui. M. BERGIA indique qu'il ne prendra pas part au vote du budget.

M. EBENDINGER demande si le remplacement de M. D'ARCO a été pris en compte financièrement. Le Maire répond qu'il a été prévu au budget une période de 3 mois en doublon afin d'assurer le passage des fonctions.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2012 de la commune est adopté à l'unanimité des membres prenant part au vote.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Mme NOVAU précise que la commission des finances a proposé une augmentation des taux de 1 % comme pour 2011.

M. EBENDINGER précise que la commune de Saubens est l'une des plus imposée de la CAM et la moins desservie par les transports en commun. En plus, il constate que rien n'est fait à Saubens et que les résidents de la commune se plaignent du montant élevé des impôts locaux.

Le Maire précise que quand on vient à Saubens, on privilégie la qualité de vie et cela a un coût. La commune culmine au niveau des revenus par foyer.

Au niveau de la construction, nous n'avons pas ouvert de zone car à ce jour, nous n'avons pas eu le feu vert du SCOT donc aucune possibilité d'augmentation des produits des 3 taxes.

M. EBENDINGER précise que depuis 2008, les impôts augmentent tous les ans et que des administrés sont de plus en plus mécontents. Le Maire précise qu'il a fallu, pendant plusieurs années, avoir une politique fiscale pour rattraper le retard enregistré, que depuis deux ans les impôts augmentent de 1 % l'an au-dessous du coût de la vie.

Le Maire précise n'avoir reçu que 2 ou 3 résidents mécontents depuis quelques années. Quand on dit que rien de se passe à Saubens, le Maire renvoie aux annexes du DOB où sont listés tous les travaux réalisés sur la commune en 10 ans : cela fait plusieurs millions d'euros.

Le Maire indique que le Conseil Général suit plus volontiers les investissements des communes qui font des efforts.

Mme FROIDURE pose la question de savoir si on doit augmenter systématiquement les impôts tous les ans. Le Maire précise qu'il est préférable d'augmenter en douceur tous les ans que de procéder brutalement.

M. EBENDINGER précise qu'il votera contre les taux d'imposition 2012 présentés.

Après en avoir délibéré, ces taux sont adoptés par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents moins une voix contre.

AFFECTATION DES RESULTATS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT 2011

Mme NOVAU indique que l'excédent de 134 118.68 € est affecté dans sa totalité au compte 1068 de l'investissement.

Le Maire précise que cette année, on va finir d'assainir la partie agglomérée est de la commune. Il ne nous restera plus qu'à financer la part communale pour la nouvelle construction de la station d'épuration de Muret, entre 150 000 et 300 000 €.

Aucun problème, le budget d'investissement peut assurer cette dépense sans recourir à l'emprunt. Deux possibilités se posent à notre décision :

- Soit participation au prorata équivalent raccordé avec la surtaxe : nous n'avons aucun contrôle ni aucune possibilité de décision.
- Soit on paye notre participation et on est tranquille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte l'affectation des résultats à l'unanimité des membres présents

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Mme NOVAU présente ce budget primitif.

En section d'exploitation :

Equilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 120 500 €.

En section d'investissement :

Equilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 568 318 €.

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2012 du service d'assainissement est adopté à l'unanimité des membres.

ACQUISITIONS FONCIERES

Le Maire indique que ces acquisitions foncières sont nécessaires à la réalisation des travaux de sécurisation RD56B route de Roquettes.

La superficie totale représente 4 334 m². Les acquisitions se feront à l'euro symbolique.

M. BERGIA demande si les résidents sont avertis de ces acquisitions et de la nature des travaux. Le Maire précise que deux courriers vont être distribués. Le géomètre va finir l'élaboration des procès-verbaux de délimitation. Ce dernier devrait être en mesure de faire des actes administratifs ; cela permettra d'éviter la file d'attente des sollicitations chez le Notaire donc gain de temps.

M. BEAUVILLE précise que cela reste sous réserve que tous les propriétaires puissent être d'accord.

Le Maire répond que dans le cas de refus de certains propriétaires, la procédure sera beaucoup plus longue car il faudra faire état de l'intérêt général.

M. BERGIA indique qu'il va s'abstenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents sauf une voix d'abstention adopte le principe de ces acquisitions.

DROIT DE PASSAGE ET SERVITUDES FRANCE TELECOM 2012

Le Maire précise que ce droit de passage et servitudes restent inchangés par rapport à 2011 soit 862 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents adopte cette disposition.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

La circulaire du 04/01/2012 fixe l'indemnité de gardiennage pour un gardien ne résidant pas sur la commune à 119.55 €, inchangée par rapport à 2011.

Après en avoir délibéré, cette indemnité est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

CREATION DE DEUX POSTES

Le Maire précise qu'il faut créer deux postes dans l'optique du recrutement du nouveau secrétaire de Mairie :

- Un poste dans le corps des rédactions qui permettrait si le fonctionnaire est rédacteur de pouvoir le rémunérer pendant la période de 3 mois de passation des consignes.
- Un poste d'attaché si le fonctionnaire recruté est nommé dans ce grade de poste.

Après en avoir délibéré, ces deux créations sont adoptées par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A L'EVALUATION DES RISQUES

Le Maire indique que cette évaluation a pour but de supprimer ou réduire les risques afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique et mentale.

Cette mission sera encadrée par les professionnels du centre de gestion. La prestation pour la commune est fixée à 882.95 €, sachant que cette dépense est entièrement couverte par une subvention de la CNRACL.

Après en avoir délibéré, cette mission est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

Le Maire indique qu'il a été remis aux élus un tableau de demandes de subventions conforme au DOB et aux propositions des deux commissions de finances : il propose aux conseillers municipaux d'adopter ce tableau détaillé par opération.

M. BERGIA indique qu'il préférerait que l'on adopte opération par opération.

CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Le Maire expose le projet réalisé par l'architecte M. ISSOT pour un coût HT de 605 146.66 € soit TTC 723 755.38 €, montant minorée d'une subvention du Conseil Général de 50 % du montant HT soit 302 573.32 €.

Le Maire précise que cette réalisation se ferait en 2 tranches. Après attribution de la subvention, construction du hangar seul.

La deuxième tranche comprenant les ateliers municipaux et un espace de vie.

M. BERGIA estime que le coût des travaux est pharaonique.

Le Maire précise que la demande est pour la totalité des travaux mais que ces derniers se feront tranche par tranche.

M. BEAUVILLE indique que pour que ce dossier se concrétise, il faudra au moins attendre 1 an avant d'avoir une réponse du Conseil Général, puis ensuite plusieurs mois entre le dépôt du permis de construire, la procédure d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

DOSSIER COMPLEMENTAIRE DE TRAVAUX A L'EGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL, CONSEIL REGIONAL, ETAT

Le Maire indique que le premier dossier de travaux à l'église subventionné par le Conseil Général, Régional et l'Etat, comprenant la restauration des peintures intérieures et la pose d'un chaînage collatéral. Faisant suite à une visite de M. l'architecte des bâtiments de France, il a été préconisé qu'avant de reprendre les peintures, il faudrait restaurer le chauffage, l'éclairage et la sonorisation d'où ce dossier complémentaire pour un montant HT de 107 000 € soit TTC 127 972 €.

Subventions attendues :

- | | | | |
|----------------------------|--------------------|------|----------|
| • Conseil Général | 50 % du montant HT | soit | 53 500 € |
| • Conseil Régional | 8 % du montant HT | soit | 8 560 € |
| • Etat au titre de la DRAC | 9 % du montant HT | soit | 9 630 € |

Après en avoir délibéré, ces décisions sont adoptées par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR

Le Maire indique que le photocopieur de l'école maternelle est obsolète et n'est plus en garantie.

Pour le remplacer, il propose d'acheter un appareil neuf pour la Mairie, de faire reconditionner le photocopieur actuel et le transférer à l'école élémentaire et mettre en place celui de l'élémentaire, une fois remis à neuf, à la maternelle. Les trois appareils se verraient assurés d'une garantie de 5 ans pièces et main d'œuvre. Le coût de l'appareil neuf, 9 728 € HT soit TTC 11 634.69 €. Subvention attendue du Conseil Général, 60 % du montant HT soit 5 836.80 €.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE

Le Maire précise que l'acquisition d'un petit camion benne pour les ateliers municipaux permettrait de récupérer le véhicule berlingot au profit du personnel administratif qui actuellement utilise leur véhicule personnel pour les déplacements administratifs.

Montant HT de cette acquisition 15 830 € soit TTC 18 932.68 €. Subvention attendue du Conseil Général 5 540.50 €.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

ACQUISITION DE MATERIEL A DENEIGER

Le Maire indique que devant les fortes précipitations neigeuses de cet hiver, la commune s'est trouvée très démunie pour intervenir sur les axes routiers ou pour dégager les accès des divers bâtiments communaux.

Le Maire propose d'acquérir un matériel adaptable sur le tracteur Ferrari pour un coût HT de 2 200 €, soit TTC 2 631.20 €. Subvention attendue du Conseil Général 38 % du montant HT soit 770 €.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

REALISATION D'UN TROISIEME COURT DE TENNIS

Vu l'augmentation de licenciés au club de tennis, le Maire indique qu'il a été saisi par la Présidente de la réalisation d'un troisième court de tennis.

Le Maire précise que ce court ne sera pas éclairé.

M. BERGIA souhaiterait que l'accès de ce court soit libre et mis à la disposition des licenciés ou non licenciés.

Le Maire indique que le coût de ces travaux représente HT 51 683.38 €, soit TTC 61 813.32 €. Une subvention attendue de 50 % du montant HT soit 25 841.69 €.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

REFECTION DU CHAUFFAGE AU GROUPE SCOLAIRE « LE PETIT PRINCE »

Le Maire indique que les chaudières et le réseau de distribution de l'eau chaude ainsi que les radiateurs demandent de plus en plus d'entretien et de réparation. Le Maire propose de reprendre le système de chauffage en 3 parties :

- 1^{ère} partie : école élémentaire (installation la plus âgée)
- 2^{ème} partie : école maternelle
- 3^{ème} partie : cantine/garderie

Le Maire précise qu'il a missionné EDF pour faire établir un diagnostic thermique.

Le coût total de cette réfection est estimé à 74 860.07 € HT soit TTC 89 539.66 €. Subvention attendue du Conseil Général 60 % du montant HT soit 44 916.04 €.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

TRAVAUX DE SECURISATION DES BERGES DE GARONNE

Le Maire indique que le coût total des travaux TTC est estimé à 2 602 268.76 € y compris les études, la maîtrise d'œuvre, le passage du géomètre.

Le Maire propose de monter un premier dossier de subvention qui comprend les travaux les plus urgents à savoir 200 m de Berges chemin du Port et 50 m rue Principale pour un montant HT de 445 000 € soit TTC 532 220 €.

Subventions attendues :

- | | | | |
|----------------------------|--------------------------------|------|--------------|
| • Conseil Général | 50 % du montant HT des travaux | soit | 268 612.50 € |
| • Conseil Régional | 15 % du montant HT des travaux | soit | 66 750.00 € |
| et | 20 % du montant HT des études | soit | 18 445.00 € |
| • Etat au titre de la DRAC | 25 % du montant HT des travaux | soit | 134 306.21 € |

Après en avoir délibéré, ces décisions sont adoptées par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

NOTE D'HONORAIRES GEOMETRE CHEMIN DE ROQUETTES

Le Maire précise qu'il faut acquérir des terrains afin de réaliser le long du RD56B un piétonnier.

Pour établir les documents parcellaires, les plans de divisions parcellaires, le cabinet de géomètre VAILLES a été désigné pour un coût total HT de 14 945 €.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

NOTE D'HONORAIRES MARCHE D'ETUDE ET MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE

Pour mener à bien cette mission, il a été désigné comme architecte M. DAL COL et comme maître d'œuvre M. PONCELIN professionnel agréé par les bâtiments de France. Coût de la prestation, 21 703.50 € HT soit TTC 25 957.39 €.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

DESIGNATION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE SECURISATION DES BERGES DE GARONNE

C'est le cabinet ICE qui a été retenu pour la 1^{ère} tranche de travaux pour un montant de 47 447 € HT soit TTC 56 746.61 €. Cette dépense comprend la maîtrise d'œuvre, les études, les relevés géomètre.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

HONORAIRES CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

C'est le cabinet ISSOT RIERA qui a été désigné pour un coût HT de 40 958.13 € soit TTC 48 985.92 €.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

REMPACEMENT DES CANDELABRES ALLEE DES FEUILLANTINES

Ce projet a été établi par le SDEHG pour un montant total de travaux de 39 062 € et une part communale estimée à 13 776 €. Les anciens candélabres seront utilisés comme pièce détachée pour les autres appareils.

Après en avoir délibéré, ce projet est adopté par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT DE 350 000 € POUR L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2012

Le Maire précise que lors de l'adoption du budget primitif 2012, il a été indiqué par Mme NOVAU que le budget primitif 2012 section d'investissement a été équilibré par l'inscription d'un emprunt de 350 000 €. Après avoir interrogé plusieurs organismes bancaires, seul le Crédit Agricole nous a fait une offre à savoir :

‣ Montant	:	350 000 €
‣ Durée	:	20 ans
‣ Périodicité	:	annuelle
‣ Taux facial	:	4,900 %
‣ Montant des échéances	:	27 846,30€
‣ Amortissement du capital	:	progressif
‣ Frais de dossier	:	0,10 %

Le Maire précise que les fonds seront débloqués le 10 août 2012 et que la 1^{ère} échéance interviendra le 5 mai 2013.

M. BERGIA se pose de savoir si notre capacité d'emprunt future sera suffisante pour assurer les travaux totaux des Berges de Garonne.

Mme NOVAU répond que oui en faisant référence au tableau établi pour le DOB sur les possibilités d'emprunt de la commune sur 20 ans.

M. BERGIA demande si des travaux de reprise du chemin du champs du Ruisseau sont envisagés.

Le Maire répond qu'il a été demandé au service voirie de la CAM d'effectuer une étude et de chiffrer les travaux de reprise de la chaussée. Après, en fonction de l'urgence, il faudra choisir entre le chemin du champs du Ruisseau, le trottoir chemin de Chaupis jusqu'au bâtiment petite enfance chemin des Graouettes, reprise du chemin des Graouettes. Une fois que l'estimation chiffrée nous sera envoyée, le Maire indique que la commission des travaux sera convoquée pour décider des différents degrés d'urgence.

Mme RILBA revient sur les travaux de restauration des peintures de l'église. Elle demande si on ne pourrait pas déclasser les peintures car elles assombrissent l'église sans cachet particulier tout en coûtant une fortune à restaurer. Peindre en blanc l'église pourrait redonner de la luminosité à l'édifice.

Le Maire répond que l'architecte des bâtiments de France tient beaucoup à ces peintures et demande qu'elles soient restaurées.

Après en avoir délibéré, cette délibération est adoptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres.

QUESTIONS DIVERSES

► Le Maire informe le conseil municipal que les jurés d'assises ont été tirés en sa présence à l'aide du logiciel Magora. Ont été désignés :

- ▶ GUERRE Julien
- ▶ MARTY Emmanuel
- ▶ GEMINIANO Gisèle

► Mme ROUILHET demande si une nouvelle navette TAM TAM est à l'étude pour la desserte de Saubens. Le Maire indique que l'adhésion de la CAM à TISSEO et le rattachement des TAM TAM seront effectifs le 12 avril, une étude a été faite pour un rattachement sur Muret.

► Mme ROUILHET constate que l'espace engazonné se trouvant sur le côté de la Mairie est pollué par les déjections de nos amis à quatre pattes. Elle précise que cette pelouse ne permet plus aux enfants d'y jouer. Elle demande si on ne pourrait pas confectionner des panneaux d'interdiction.

M. BEAUVILLE souhaite renforcer cette interdiction par un article sur le petit Saubenois.

► M. BERGIA demande si les flashes de fin de semaine peuvent être un peu plus étoffés et bien traiter des événements importants qui se sont déroulés tout au long de la semaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.